



Compte rendu
Assemblée plénière du conseil de quartier
Cyprian les Brosses - PLU-H
7 février 2013

Élus présents :

La conseillère municipale déléguée à l'Éducation et à l'environnement, la Consommation sociale et Jardins citoyens - Présidente Conseil de quartier Cyprian Les Brosses
L'adjoint à l'urbanisme
L'adjoint à la voirie et aux déplacements
La conseillère générale du canton sud de Villeurbanne

Techniciens présents :

Pascale Tridon,
Hervé Desbenoit,
Bénédictine Augagneur, direction de la démocratie, du développement et de la vie des quartiers
Salima Maarouk, coordinatrice de la maison des services publics Angle 9
Juliette Lucas, agent de développement territorial des Brosses

La conseillère municipale, présidente du conseil de quartier Cyprian les Brosses, introduit la soirée en proposant deux heures de présentation et d'échanges autour du PLU-H (plan local d'urbanisme et d'habitat). Récemment, le bureau du conseil de quartier Cyprian les Brosses a créé une nouvelle commission de travail « Urbanisme & économie ». Elle est ouverte aux habitants qui souhaiteraient s'y impliquer.

L'adjoint au maire, propose de mettre en place un travail participatif avec les conseils de quartier.

Le PLU est un document de planification urbaine qui est en cours de révision et devient le PLU-H en intégrant pleinement la question de l'habitat.

Le PLU-H est un document qui définit le droit des sols, c'est-à-dire les droits à construire pour 10 à 15 ans pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Le PLU-H de l'agglomération se donne 4 objectifs généraux :

1. une agglomération plus attractive et rayonnante
2. une agglomération plus active et créatrice d'emplois
3. une agglomération plus accueillante et solidaire
4. une agglomération plus durable

Le PLU en vigueur aujourd'hui, a été élaboré en 2005. Il doit être révisé pour prendre en compte de nouveaux enjeux importants d'évolution de l'agglomération. Il doit notamment intégrer le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé en 2010 et définissant les grandes orientations du développement à échéance 2030, sur 72 communes dont les 58 du Grand Lyon. Il doit aussi s'inscrire dans la prise en compte de la loi Grenelle 2 « portant engagement national pour l'environnement », en intégrant le PLH (plan local de l'habitat).

La révision du PLU est une procédure longue qui comporte de multiples étapes : celle qui nous intéresse en ce moment, est celle de la concertation. Elle a été ouverte dans sa dimension réglementaire par délibération du Grand Lyon en avril 2012 (mise à disposition d'un cahier de concertation en mairie). Le document PLU-H révisé sera approuvé fin 2016.

En complément de la concertation réglementaire, la ville propose une série de rencontres avec les Conseils de quartier. Ce sera l'occasion de balayer ce qui nous plaît ou déplaît en termes d'organisation de la ville ou encore de prendre en compte, dans la mesure du possible, les souhaits de la population.

Une partie des changements peut être élaborée avec les habitants, mais pas tout. Il est important de rappeler aujourd'hui que toutes les demandes des habitants ne peuvent pas être prises en compte et que tout n'est pas réalisé avec eux. D'autres groupes de travail se mettent en place avec des experts (sociologue, politologue, par exemple sur des thèmes comme l'art contemporain, ou la place des jeunes) ou des entreprises Villeurbannaises, et enfin un groupe d'élus.

Cette soirée a pour objectif d'inviter les Conseils de quartier, celui de Cyprian-les-Brosses plus précisément aujourd'hui, à participer activement à cette révision. Il est proposé que chaque conseil de quartier puisse élaborer une sorte de « cahier de propositions » qui s'organiserait de la façon suivante : exposer les souhaits/les projets des habitants en matière de développement urbain tout en indiquant le ou les moyens d'y parvenir. Vous avez des idées, comment pouvons-nous les mettre en œuvre ? **Les contributions des Conseils de quartier sont attendues pour le 15 juin.**

Bien évidemment, ce sont des propositions qui seront étudiées, leur faisabilité sera analysée. Certaines seront prises en compte, mais pas toutes.

Les Grands Débats de Villeurbanne (dernier trimestre 2012) ont permis de fixer les grandes orientations en matière d'urbanisme ; ces orientations se déclineront différemment d'un quartier à l'autre, en fonction des spécificités de chacun :

1. une ville qui respire, une ville climatisée (= lieu de détente)
2. une ville plus belle à vivre (éléments architecturaux, identité, innovation)
3. des espaces à partager
4. une ville mixte, où l'on habite et travaille

Hervé Desbenoit explique le PLU :

Le PLU est connu le plus souvent par son plan de zonage ; c'est un document complexe, qui concerne l'ensemble du territoire de l'agglomération (il est donc révisé aujourd'hui sur toute l'agglomération lyonnaise) ; il est composé d'un document stratégique qui traduit les projets en matière d'aménagement ainsi que d'un document réglementaire qui définit les droits des sols, donc les règles qui s'appliquent aux nouvelles constructions uniquement. Il définit des fonctions résidentielles, commerciales, d'activités, des formes urbaines (des volumes, des hauteurs...), la définition des différents espaces publics et leurs vocations...

1. Présentation des projets et enjeux à l'échelle de la ville

Présentation des différents projets urbains et aménagements de voirie de Villeurbanne :

- Les projets urbains sont des projets de longue haleine, qui de la réflexion à la réalisation, s'étendent sur de nombreuses années.
 - la ZAC (zone d'aménagement concerté) des Maisons-Neuves, 3 ha (création de 400 logements) avec un équipement petite enfance et un espace vert central
 - le terrain des sœurs (Buers) – 350 à 400 logements, 3 ha, avec un équipement petite enfance et un espace vert central et une vocation de lien entre les différents secteurs des Buers.
 - la ZAC Gratte-ciel Centre Ville– 7 ha. Projection à 2022/2025, 800 à 900 logements, renforcements des équipements publics et des commerces.
 - Projet Carré de Soie au nord des Brosses ; en premier, c'est le pôle de commerces et de loisirs qui a vu le jour ; puis, dans un second temps, lancement du secteur Yoplait ou Villeurbanne-La Soie, 21 ha. La première ZAC de 11 ha se met en place prochainement, avec la création de logements, services publics et de l'activité notamment tertiaire.
- Les aménagements de voiries significatifs concernent des projets structurants, dont certains sont en phase d'achèvement, d'autres en cours ou tout juste lancés.
 - Avenue Roger Salengro requalifiée
 - Axe sud/nord : Maisons Neuves/Mistral/Sangnier/Totem/République/Colin.

- Requalification du cours E. Zola.

Présentation des enjeux à venir :

- renforcement du centre-ville, (des équipements (TNP), piétonisation Barbusse, Zola) qui est un peu juste aujourd'hui. + ligne de transport A7.
- ouverture du campus (25 000 étudiants, 10 000 salariés) sur la ville et vice versa : secteur Nord Salengro/Doua/terrain des sœurs/Buers.
- développement des secteurs Est et autour de T3 : St-Jean, Carré de Soie et Grandclément pour les 30 à 40 années à venir.

2. présentation des projets à l'échelle du quartier

Le plan de zonage :

Repérage des zonages :

Zone UC (orange) correspondant à une vocation « centre de quartier »

2 autres secteurs à vocation urbaine (rose), avec une typologie différente, soit en UBa constructions en bord de rue et végétalisation en cœur d'îlot, soit en UR constructions discontinues en retrait de voirie, donc en cœur d'îlot.

Des zones Ui, zone d'activité monofonctionnelle (bleu)

Des zones Usp, services publics

Des emplacements réservés de voirie (rouge), ils annoncent un projet de créer, élargir, allonger une voie.

La collectivité est donc prioritaire pour acquérir, c'est un élément annoncé, un levier pour avancer sur des projets publics.

Des secteurs d'habitat pavillonnaire (UPa en jaune)

Des bâtiments remarquables

Identification des projets significatifs réalisés, en cours et à venir sur le quartier

Un secteur qui se caractérise par un découpage territorial marqué par les infrastructures : le périphérique d'une part et la ligne T3 d'autre part, qui distingue au nord des vocations dominantes à caractère économique et au sud des vocations plus résidentielles.

Trois grandes typologies de projets sont identifiées sur le quartier

1. Les projets urbains portés par le public

Le secteur de la Poudrette s'inscrit depuis 2006 dans une démarche de projet urbain au titre de l'ANRU, portant sur 3 objectifs : dédensification et désenclavement de l'îlot, hiérarchisation des espaces publics et privés et diversification de la programmation logements. Cette démarche arrive à terme avec l'ouverture récente du square Germaine Tillion.

A noter en limite nord de quartier, le projet urbain Carré de Soie

2. Les projets de requalification d'espace public et d'équipement public

Aménagement de la place de la Paix et du passage A. Camus

Couverture en gazon synthétique du stade Séverine

Requalification des espaces extérieurs de la résidence St André

Prolongement de la rue H. Legay jusqu'à la rue L. Blum

3. Les opérations privées :

Faible dynamique immobilière se concentre essentiellement autour de la route de Genas et au sud de la place de la Paix.

A noter cependant, dans le cadre de la dynamique économique privée, deux projets significatifs du renouvellement économique sur le secteur et son environnement proche :

- le pôle Image constitué par les studios 24 et le pôle Pixel implanté sur le site des anciens Moulins de Strasbourg et

- le futur pôle d'activité Alstom Transport bientôt implanté sur le secteur Carré de Soie, au sud de T3 ,

Échanges avec les habitants

La Ville de Villeurbanne est une ville attractive, qui croît de manière continue et cette croissance continuera dans les années à venir ; ses potentialités de développement urbain sont notamment à l'est (Les Buers, la Soie, Les Brosses, St Jean), et lui permettent aujourd'hui de pouvoir accroître sa population. Ce développement peut se faire en augmentant des droits à construire c'est-à-dire de privilégier du collectif sur des secteurs où il y a avait plutôt de l'individuel. Mais au contraire, on peut aussi faire le choix de préserver des secteurs au regard de différents critères (patrimoine architectural, histoire du quartier qu'il paraît intéressant de conserver etc...).

L'attractivité de la ville est aussi renforcée par la présence d'équipement de centre-ville notamment en termes de transports en commun. Plus la ville est dense et plus elle est équipée en moyens de transport et en services publics. Les services publics, comme les équipements scolaires sont au cœur des préoccupations. Comment vont-ils évoluer si les quartiers se densifient ? Comment la ville prend-elle en compte ces évolutions et anticipe les besoins, notamment au niveau des équipements scolaires ?

La question de la place de l'activité économique ainsi que de son maintien est évoquée plusieurs fois. A travers le PLU-H, l'objectif de la ville est de maintenir des secteurs d'activités afin de pouvoir conserver et développer l'activité et l'emploi sur le territoire villeurbannais. Il s'agit d'avoir un équilibre de la ville et de l'agglomération entre les différentes fonctions (économique, habitat, loisirs...) et les usages. Quel devenir du commerce sur le quartier Cyprian les Brosses ? Comment le prendre en compte, l'améliorer et le dynamiser ?

Le quartier Cyprian les Brosses est un quartier qui aujourd'hui reste relativement préservé de la circulation automobile et avec un cadre de vie agréable (espaces verts, jeux pour enfant, espace pour les activités sportives). Les habitants sont conscients de cette qualité urbaine que l'on ne retrouve pas sur tous les quartiers de Villeurbanne et souhaitent la préserver (limiter la circulation automobile, développer les modes doux notamment entre les différents quartiers de Villeurbanne, favoriser les circulations des transports en commun, développer des espaces verts pour les habitants...).

La question de la couverture du boulevard périphérique, ainsi que l'évolution urbaine de la dalle L. Bonnevey sont soulevées.

L'adjoint à l'urbanisme rappelle son attente vis-à-vis des habitants, travailler sur les grands axes du projet de Villeurbanne défini à l'automne avec les grands débats :

- Une ville qui respire, une ville climatisée
- Une ville plus belle à vivre : l'architecture, entre identité et innovation
- Une ville mixte, où l'on vit, où l'on travaille

Avec les trois principes suivants :

1. Éviter de vouloir trop connaître la boîte à outils, ce sera le rôle des techniciens de traduire cela
2. Réfléchir d'aujourd'hui, vers demain, vers l'avenir
3. Imaginer depuis le quartier, en direction du Grand Lyon, en passant bien sûr par Villeurbanne

La présidente élue du conseil de quartier invite largement les personnes intéressées à rejoindre la commission « urbanisme & économie » du conseil de quartier qui se réunira le 05/03 à l'espace St André, 26 allée des Cèdres, Résidence St André, entre la maison du Rhône et la crèche Flora Tristan.

Il est convenu que les documents suivants seront transmis à la maison des services publics Angle 9 pour faciliter la réflexion des habitants :

- une carte du plan de zonage du PLU d'aujourd'hui de Villeurbanne
- le cahier communal
- le document qui a été diffusé le 16/01 à la mairie de Villeurbanne
- enfin, le document diffusé lors de l'assemblée plénière de ce jour.

Un site internet est dédié au PLU-H : www.grandlyon.com/mavilleavenir

Salima Maarouk et Juliette Lucas se tiennent à la disposition des habitants pour avoir les informations nécessaires.